



Québec, le 11 mars 2008

Madame Michelle Courchesne  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, nous avons entrepris la semaine dernière des consultations particulières sur le Projet de loi 50 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. » Il s'agit d'une mise à jour importante de l'organisation professionnelle dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines qui constitue une priorité de notre gouvernement depuis 2003.

Ce projet de loi est le résultat d'importants travaux des comités « Bernier » et « Trudeau », composés d'experts représentatifs des milieux concernés.

Ce projet a pour but de fournir à la population un éventail de compétences et les garanties du système professionnel au public qui a recours aux services professionnels dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Cette modernisation de la pratique professionnelle suscite des attentes et des questions légitimes sur les effets qu'elle pourra avoir sur les services et sur l'organisation du travail, tant au niveau des institutions que des individus, qu'ils soient patients, professionnels et autres.

Une de mes priorités est de répondre le mieux possible, à la fois à ces attentes et à ces questions. Le projet de loi ne saurait qu'améliorer le sort des patients et des intervenants en ce qu'il clarifiera et optimisera le rôle des uns et des autres dans l'offre de services. Il faut donc le faire savoir, afin de rassurer celles et ceux que ces changements auraient placés dans l'incertitude.

Mes intentions à cet égard sont claires. Déjà à la fin janvier 2008, j'ai demandé à l'Office des professions de procéder à certaines démarches en vue :

- De prévoir l'intégration au système professionnel des criminologues et sexologues.
- De prévoir les mesures visant à éviter la rupture de l'offre de services relativement à l'évaluation de la recevabilité du signalement concernant un mineur.
- D'analyser la situation de l'ensemble des techniciens oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'avec les représentants de leurs réseaux respectifs (associations d'établissements et collègues).

Plus récemment, je rappelais que ce Projet de loi 50 serait assorti :

- De mesures particulières permettant d'autoriser les personnes non admissibles à un ordre professionnel à continuer d'exercer d'une manière compétente les activités désormais réservées.
- D'une entrée en vigueur modulée, afin de permettre, par exemple, aux milieux concernés d'intégrer les nouvelles règles à leurs processus et à leur organisation. Il s'agit d'assurer la continuité dans la dispensation des services.
- D'un guide explicatif élaboré en concertation avec les ordres qui apportera des précisions sur les nouvelles dispositions en vue d'assurer le succès de cette modernisation professionnelle tant attendue du domaine de la santé mentale et des relations humaines.
- D'un réseau de répondants, déjà expérimenté à l'époque du Projet de loi 90. Cette mesure aura pour effet de mettre à la disposition des professionnels et des institutions les services de personnes issues des principaux milieux concernés, dont ceux de votre Ministère, et qui seront préparées à répondre aux questions des gens du milieu sur la portée de la loi et sur son application.

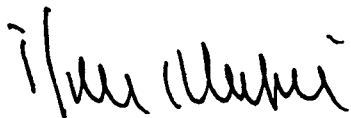
Pour aujourd'hui, et c'est l'objet ultime de cette lettre, je sollicite votre coopération pour que les milieux de votre réseau soient instruits et, par le fait même, rassurés par vos services quant au suivi évoqué plus haut.

Notre collaboration à cet effet est essentielle pour un atterrissage utile et harmonieux de ces modifications législatives importantes pour nous tous. À cette fin, j'ai l'assurance de la collaboration de l'Office des professions.

Je vous remercie de cette collaboration.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et  
Procureur général du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques P. Dupuis', written in a cursive style.

Jacques P. Dupuis